

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection](#)[Moret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 42 \(6\)](#)[Item](#)[Marie Moret à Boussod, Valadon et Cie, 25 août 1888](#)

Marie Moret à Boussod, Valadon et Cie, 25 août 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 42 (6)

Collation2 p. (87r, 88v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Boussod, Valadon et Cie, 25 août 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52744>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [25 août 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Boussod, Valadon et Cie](#)

Lieu de destination 9, rue Chaptal, Paris

Description

Résumé L'Association des jeunes amis de la paix demande l'autorisation pour reproduire un portrait de Godin.

Mots-clés

[Estampe](#), [Photographie](#)

Personnes citées

- [Association des jeunes amis de la paix](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Œuvres citées [Godin \(Jean-Baptiste André\), Le gouvernement : ce qu'il a été, ce qu'il doit être, et le vrai socialisme en action, Paris, Guillaumin, A. Ghio, 1883.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère 25 aout 1888

Messieurs Boussod, Valadon et Cie,

Je suis en possession de votre lettre d'hier, par laquelle vous me dites que l'Association des Jeunes amis de la Paix, à Nîmes, "vous demande de faire un bloc topographique d'10° de hauteur d'après le portrait de M. Gadin," et vous me demandez de vous dire si je vous autorise à faire ce travail et, dans l'affirmative, de vous retourner la photographie retouchée d'après laquelle vous avez fait votre planche en photographie.

Permettez-moi de nous bien comprendre car il y a un malentendu.

Relisez mes lettres des 28 et 31 juillet, vous verrez que je vous disais, spécialement dans la dernière que c'était seulement du premier portrait - celui que vous avez fait à la demande de mon mari lui-même et qui a été publié en 1883, le seul du reste que peuvent connaître les jeunes Amis de la paix de Nîmes - que j'autorisais la reproduction.

D'autre, le second portrait, celui que

vous avez fait récemment, et dont j'ai la photographie retouchée, je le garde pour le volume que j'ai à publier et je n'en autorise pas la reproduction, quant à présent.

Par conséquent, je n'ai pas à vous envoyer la photographie retouchée.

J'espère donc, Messieurs, que nous nous comprenons bien maintenant :

Je vous autorise à reproduire, si cela vous convient, pour l'association des jeunes amis de la Paix de Nîmes, — et sans aucune responsabilité financière de ma part — le premier portrait de mon mari que nous avons gravé et qui a été publiée en 1883 dans son volume "Le Gouvernement."

Mais je ne vous autorise pas à reproduire le second portrait gravé par nous en cette présente année 1888.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée

Marie Godin